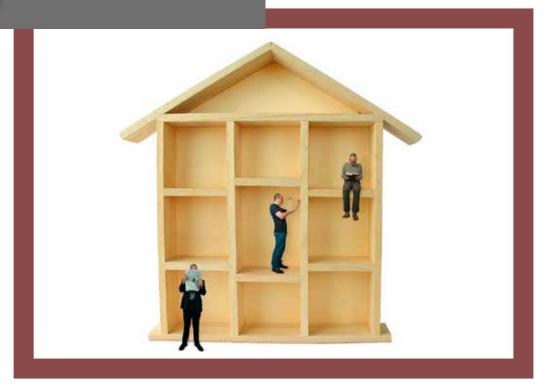
Bruits de voisinage

Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e

20-21-22 mars 2018 11-12 avril 2018





Centre d'information sur le Bruit

Centre d'information sur le

12-14, rue Jules Bourdais 75017 Paris

Brigitte QUETGLAS Tél.: 01 47 64 64 61 email: quetglas@cidb.org http://www.bruit.fr

Objectifs

La prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité des maires, que la commune possède une police étatisée ou non.

Les Codes de l'environnement et de la santé publique demandent aux communes s'assermenter certains de leurs agents afin de constater les infractions en matière de bruits de voisinage et de dresser des procès-verbaux. Cette assermentation est assujettie à une formation comprenant deux modules : le constat sans mesure acoustique et le constat avec mesures acoustiques.

Cette action de formation a pour but d'aider les agents territoriaux et notamment les policiers municipaux afin qu'ils soient capables d'aider les populations à résoudre les conflits en matière de bruits de voisinage.

Le CldB, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, fait partie des organismes de formation désignés par le ministère en charge de l'environnement pour assurer cette formation.

Le programme de ce stage est conforme à la circulaire du 27 février 1996 et a été approuvé par la mission bruit et agents physiques du ministère.

Public concerné

- Les agents communaux, et notamment les policiers municipaux ;
- Les personnels des agences régionales de santé ;
- et toutes personnes susceptibles de jouer un rôle dans la prévention des conflits de voisinage.

Nombre minimum de participants : 5 Nombre maximum de participants : 15

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

Lieu du stage

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,

10, rue Bernard Buffet

75017 Paris

Attention : Le CldB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants.

Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à :

CldB, Salle annexe

6, rue Jules Bourdais

75017 Paris

Programme et Bulletin d'inscription ci-joint.



Programme

1er module

1er jour

13h30-14h00 : Accueil des participants 14h00 - 17h00 : Christophe Sanson, avocat au barreau des Hauts de Seine, spécialiste de la lutte contre le bruit

Le cadre juridique de la lutte contre le bruit en France. Les codes et les outils juridiques existants.

2e jour

9h00 - 13h00 : Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre

Notions générales sur le bruit, le fonctionnement de l'appareil auditif, les effets sur la santé

13h00 -14h00 : Déjeuner

14h00 -17h00 : Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre

Les étapes du traitement d'une plainte au travers d'exemples : règlement amiable, la médiation, le PV de constation

3^e jour

9h00-13h00 : Gilles Michel, directeur de l'environnement et du développement durable de la ville de Villejuif

Exercices de mise en situation

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00 -17h00 : Gilles Michel, directeur de l'environnement et du développement durable de la ville de Villejuif

Traitement d'une plainte à l'échelon communal

17h00 : Évaluation du module 1

2e module

1er jour

8h30-9h00 : Accueil des participants 9h00-11h00 : Laurent Droin, directeur du CidB*

Les indicateurs et les éléments d'acoustique nécessaires pour effectuer une mesure du bruits de voisinage.

11h00-13h00 : James Lambert, 01dB Présentation d'appareils de mesure

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-17h00 : Marc Esmenjaud, consultant en santé publique

Brefs rappels règlementaires. Le cas particulier de l'émergence spectrale.

Présentation de l'intérêt de la mesure de bruit pour le constat des infractions

2^e jour

8h00 - 10h00 : Jessy Schricke, Brüel & Kjaer Présentation d'appareils de mesure 10h00-12h00 : Alain Guillen, Norsonic France

12h00 -13h00 : Déjeuner

Présentation d'appareils de mesure

13h00-17h00 : Patrick Luquet, consultant en acoustique

Comment effectuer une mesure de bruit : la présentation de la norme NFS 31 010.

17h00 : Évaluation du module 2

*sous réserve de disponibilité

Moyens et méthodes pédagogiques

Chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique contenant les supports de stage qui reprennent les différents exposés présentés lors des deux modules.

Des cas pratiques sont traités en fin de présentation.

Évaluation de la formation/sanction de la formation

L'évaluation du stage portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire à la fin du stage.



Accès

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES:

Par la route :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1ère rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

Métro : Ligne 13 station Brochant **RER :** Ligne C station Porte de Clichy

CIdB, SALLE ANNEXE:

Par la route : Prendre le Périphérique, sortir Porte d'Asnières, prendre le boulevard Berthier, puis la rue Jules Bourdais (1er

feu à droite). Stationnement payant en surface.

Métro: Ligne 3 station Place Maréchal Juin-Pereire

RER: Ligne C station Place Maréchal Juin-Pereire

Le CIdB se trouve au 14, rue Jules Bourdais

Bruits de voisinage

Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e 20-21-22 mars 2018 11-12 avril 2018





Bulletin d'inscription

À retourner à :

CldB - Brigitte Quetglas

12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris

Tél.: 01 47 64 64 61 - Fax: 01 47 64 64 63 - E-mail: quetglas@cidb.org

☐ Mme ☐ M.	
Nom :	Prénom :
Organisme :	Service :
	•
	Ville :
Téléphone :	Télécopie :
E-mail du participant (ob	ligatoire):
☐ Souhaite participer a☐ Souhaite participer a	u Module 1 : les 20-21-22 mars 2018 dont les frais d'inscription s'élèvent à 830 € nets* . u Module 2 : les 11-12 avril 2018 dont les frais d'inscription s'élèvent à 620 € nets* . ux Modules 1 et 2 dont les frais d'inscription s'élèvent à 1 380 € nets* . ormation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Eta
Adresse de facturatio	1
Organisme :	Service :
Adresse :	
	Ville :
Téléphone :	Télécopie :
E-mail :	
Mode de règlement	
·	ou postal à l'ordre du CIDB : CIC Neuilly-sur-Seine, IBAN : FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170 BIC : CMCIFRPP exemplaires
Date :	Cachet et Signature :

^{*} Le CIdB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. Ces frais comprennent les cours, le dossier technique, les déjeuners et les pauses.

Pour toute annulation au-delà du 5 mars 2018 pour le module 1 et du 30 mars 2018 pour le module 2, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CIdB se réserve le droit d'annuler la session.